

---

## FICHE PRODUIT FORMATION N° 2 FORMATION D'ENTRAÎNEUR FEDERAL

---

### **Publics :**

Nombre : 10 personnes

Des publics volontaires ayant une licence traditionnelle FFTT et après accord de l'Administration Pénitentiaire.

### **Durée :**

48 heures.

### **Lieux :**

Une formation au sein d'un établissement, plusieurs formations possibles par an et par zone.

### **Conditions :**

Pas de pré-requis scolaire particulier. Etre apte à la pratique sportive. Etre arbitre régional. Etre animateur fédéral.

### **Objectifs :**

- Encadrer à titre bénévole l'activité tennis de table dans des établissements pénitentiaires
- Préparer le Certificat de Qualification Professionnel tennis de table.

### **Contenu :**

Formation fédérale selon la réglementation en vigueur avec validation de l'Administration Pénitentiaire et de la commission de formation de la FFTT.

### **Maître d'œuvre et intervenant :**

- Administration Pénitentiaire et FFTT
- Intervenant, habilité par le correspondant insertion de la zone, titulaire du :
  - BEES 1<sup>er</sup> degré, option tennis de table, habilité par le correspondant insertion de la zone
  - ou du BPJEPS APT avec un certificat de spécialisation tennis de table
  - ou du DEJEPS mention tennis de table, spécialité perfectionnement sportif

### **Matériel nécessaire :**

- Une salle de cours.
- Un lieu de pratique du tennis de table d'environ 110 m<sup>2</sup> avec trois tables (l'aire de jeu devrait être de 9 m X 4 m), raquettes et balles.

### **Supports :**

Documents de présentation de la « Méthode Française » et documents didactiques fournis par la FFTT disponibles sur la plate-forme d'e-formation « spiral connect » pour chacun des formateurs référencés FFTT.

DANS LE CADRE DE LA CONVENTION DU 02 JUILLET 2015  
AVEC LA DIRECTION DE L'ADMINISTRATION PENITENTIAIRE